CREAL76
www.creal76.fr
LAÏCITÉ

LA COMMUNE DE PARIS

3e partie*

par Pierre Miléo docteur en histoire,
membre du CREAL76

LA SEMAINE SANGLANTE

(21-29 mai 1871)

Cercueils contenant des cadavres de Communards

* Nous consacrons une brochure en trois parties à la commémoration du 150e anniversaire de la Commune .
Retrouvez la 1re partie : www.creal76.fr/medias/files/la-commune-1.pdf
et la 2e partie http://www.creal76.fr/medias/files/la-commune-2.pdf

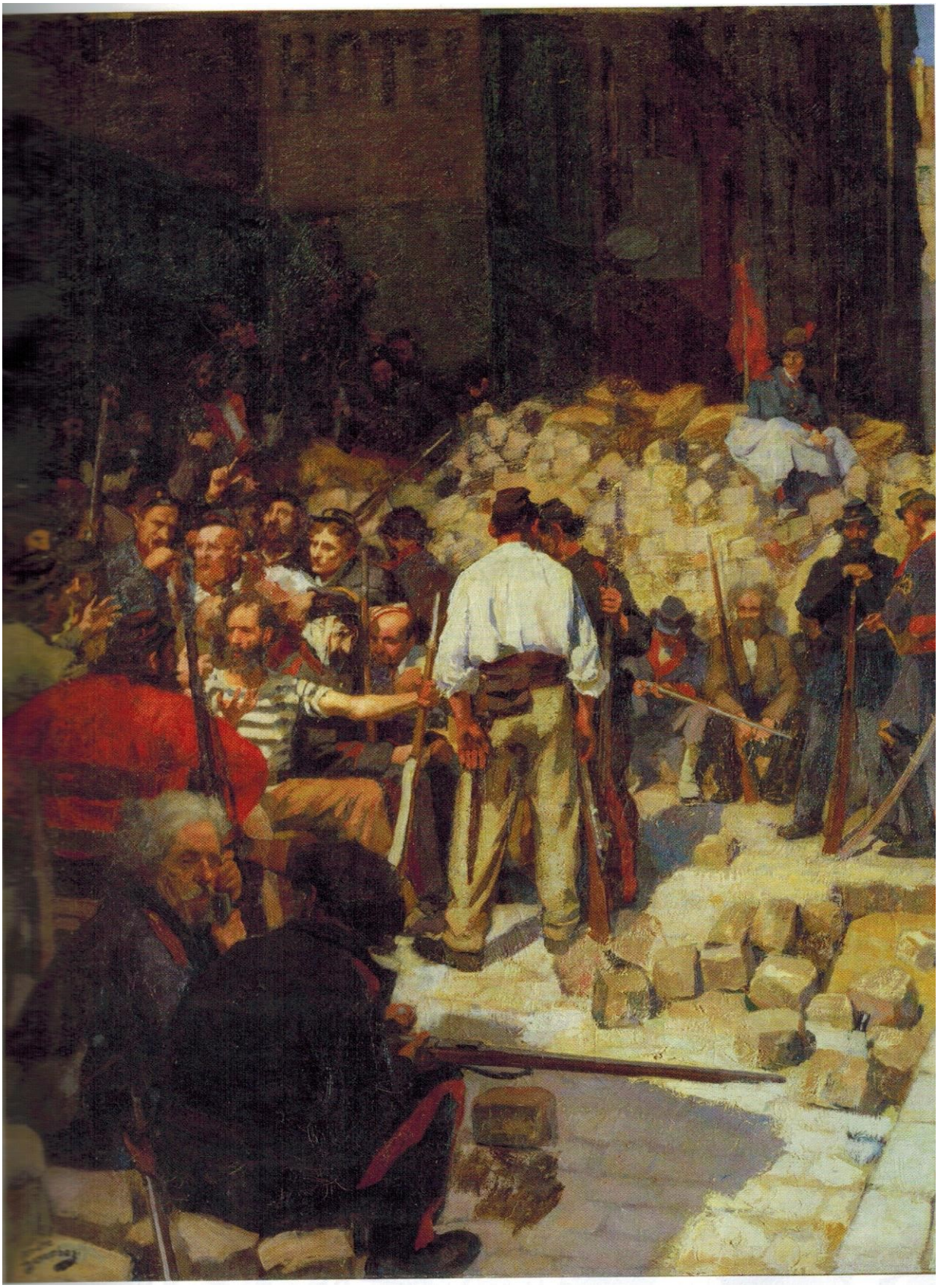

La barricade ou *L'attente,* tableau de André Victor Edouard DEVAMBREZ

LA SEMAINE SANGLANTE

(21-29 mai 1871)

Adolphe Thiers (1797-1877)

Le 18 mars 1871, la révolte des Parisiens contre le pouvoir exécutif présidé par Thiers décide ce dernier à se réfugier à Versailles avec ce qu'il peut sauver de son administration et de son armée régulière qui acceptent de le suivre.

Les Parisiens qui revendiquent seulement l'autonomie politique et administrative de leur cité, veulent à tout prix une négociation avec le gouvernement et l'Assemblée nationale sur cet unique point.

Diverses tentatives sont mises en place, pour ce faire, qui se heurtent à une fin de non-recevoir aussi bien de l'Assemblée nationale que du chef du pouvoir exécutif. Ils exigent la reddition de la Commune comme préalable à tout compromis éventuel.

La terreur qu'a provoquée le soulèvement parisien accentue cette intransigeance versaillaise. Dès lors, le conflit ne peut que dégénérer vers l'affrontement armé voulu ou non.

Alors quels buts poursuivent chacun de ces deux camps et de quels moyens disposent-ils ? Dans un tel conflit, peut-il y avoir un réel vainqueur ?

Pour répondre à ces questions nous allons nous intéresser au plan que Thiers a décidé de suivre pour se débarrasser de la Commune de Paris et reprendre l'intégralité du pouvoir politique sur le pays.

Puis nous verrons comment la Commune de Paris tentera de lui résister.

Enfin, nous examinerons le lourd bilan de cet affrontement social, politique et militaire qui a marqué durablement notre histoire nationale et internationale.

Édouard Manet *La barricade*

I. L'assemblée de Versailles et l'intransigeance de Thiers

La fuite de Thiers et de ses ministres, hors de Paris, le 18 mars 1871, se fait certainement sous la menace de tomber entre les mains des insurgés. Mais le chef du pouvoir exécutif est un habile politicien et certains historiens n'ont pu s'empêcher de penser qu'il avait mûrement réfléchi son plan. Ainsi, François Furet affirme que : « *Thiers applique une stratégie depuis ces fameux jours de février 1848 où, Premier ministre pendant quelques heures, il avait figuré parmi les vaincus [et pensé] reconquérir Paris de l'extérieur, avec l'appui de la province*[1] ».

A. Windisch-Grätz (1787-1862)

D'autant qu'il a pu constater que cette idée avait été mise en application avec succès, au mois d'octobre de la même année, par le général autrichien, Windisch-Grätz , assisté du ban[2] croate, Jelacic (1801-1859), à Vienne.

Ceux-ci avaient bombardé la capitale de l'empire multinational des Habsbourg pour écraser la révolution qui y avait éclaté[3]. C'est pourquoi, Thiers, prévoyant l'hostilité de la population parisienne aux premières mesures sociales et militaires de son gouvernement, avait installé par précaution la nouvelle chambre élue à Versailles.

Il accepte de recevoir une délégation des maires d'arrondissement de Paris, regroupés dans la Ligue des droits de Paris, venue négocier un compromis entre la Commune et la chambre de Versailles, le 10 avril 1871. Ils plaident pour le renforcement de la République, la reconnaissance des droits de Paris, une amnistie pour les faits commis le 18 mars et un armistice. Thiers et l'assemblée refusent une quelconque négociation sur tous ces points[4]. Il en est de même, les 29 et 30 avril quand une délégation des francs-maçons parisiens se rend également à Versailles, en cortège, ils sont stoppés par les troupes versaillaises à Neuilly. Celles-ci acceptent de laisser passer une délégation de trois d'entre eux. Ils reviennent le lendemain matin sans même avoir été reçus, ni par l'assemblée, ni par Thiers qui leur fait dire qu'il ne recevra plus aucune ambassade[5].

La rupture consommée avec les Parisiens, Thiers a négocié, secrètement, la libération des troupes françaises détenues par les Prussiens, au cours des négociations qui ont lieu après l'armistice du 28 janvier 1871. Ceux-ci ont accédé volontiers à la requête du ministre français car ils craignent, tout autant que lui, la révolte parisienne. Elle risque de prolonger inutilement le conflit et le rendre plus difficile à gérer, au regard de leurs troupes. En effet, pour eux aussi, l'enchaînement des évènements peut tourner à la catastrophe s'ils ne sont pas rapidement maîtrisés. Le siège de la capitale française commence à durer et une victoire des insurgés pourrait remettre en question le résultat des négociations de Bruxelles, qui ont été transférées à Francfort, pour la signature de leurs conclusions. Rappelons également, que depuis le 4 septembre 1870, la guerre a changé de nature en lui substituant un adversaire qui est, cette fois, le peuple français. Il défend son territoire et non plus un monarque impérial qui a agressé la Prusse. Mais, si le conflit dégénère en une guerre de résistance du peuple français pour sauver l'intégrité de son territoire, cela peut renverser les soutiens diplomatiques européens que Bismarck a

[1] Cf. François Furet, *La Révolution (T.2) 1814-1880*, Paris, Hachette, 1988, p.416. Cf. aussi François Caron, La *France des patriotes, 1851 à 1918*, Paris, Fayard, 1985, p. 233 et Pierre Miquel, *Histoire de la France*, Paris, fayard, 1976, p. 410

[2] Titre de noblesse du 3e personnage du royaume trinitaire de Croatie, état constitutif de l'Empire multinational d'Autriche. Il était chargé des affaires militaires du royaume et de la protection de l'empereur autrichien.

[3] Cf. Paul Pasteur, *Histoire de l'Autriche, de l'Empire multinational à la Nation autrichienne*, Paris, Armand Colin, p.73. Ces généraux « libèrent » Vienne en massacrant 2 000 Viennois et détruisent une bonne partie de la ville.

[4] Cf. Prosper-Olivier Lissagaray, *Histoire de la Commune de 1871*, Paris, La découverte, 2000, p.210- 211

[5] *Ibid*. p.248-249

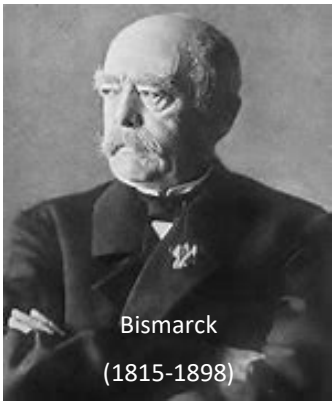

Bismarck
(1815-1898)

obtenus[6], remettre en question l'unité de l'Empire allemand qu'il a proclamée au château de Versailles[7], le 18 janvier 1871 et provoquer des divergences avec la prudence du général en chef de l'armée allemande, Helmut Moltke (1800-1891), qui redoute une prise d'assaut de Paris et se contente d'un siège. Au demeurant, l'opposition à cette guerre des députés socialistes allemands, à l'appel de leurs représen-

Wilhelm Liebknecht
(1826-1900)

tants, Wilhelm Liebknecht (1826-1900) et Auguste Bebel (1840-1913), peut être source de désordre en Prusse elle-même[8]. C'est pourquoi Bismarck est pressé de conclure un traité qu'il a soumis à Thiers et à la ratification de l'Assemblée nationale de Versailles, auquel il conditionne la libération des 300 000 soldats français prisonniers. Jusqu'à la signature de celui-ci, le 10 mai 1871, le chancelier prussien ne fait libérer que 60 000 hommes. Dès le lendemain de cette ratification, il accélère le rythme des libérations par tranche de 30 000 hommes à la fois, raccourcit les itinéraires de rapatriement des troupes qui sont autorisées à traverser les lignes allemandes, ordonne aux membres de la garde nationale, la libération des forts et murs d'enceinte de Paris.

Les soldats, ainsi libérés, rejoignent des cantonnements en province où ils sont réorganisés par des généraux de l'ex-armée impériale. Cette restructuration de l'armée ne se fait pas sans l'opposition de nombreux contingents de retour d'Allemagne qui refusent de faire la guerre à des Français, sans pour autant soutenir la Commune. Surtout, Thiers doit décliner l'offre d'aide militaire du chancelier du Reich[9], s'il ne veut pas provoquer plus de remous parmi ses troupes. Par ailleurs, des Communes provinciales sont apparues, à Lyon, Marseille Toulouse, Narbonne et d'autres, disséminées sur le territoire français non occupé[10]. Mais isolées entre elles et dépourvues d'informations fiables et non censurées, elles disparaissent très rapidement. Toutefois, les élections municipales du mois d'avril voient de nombreuses villes basculer dans la sphère républicaine. L'avertissement est bien compris par Thiers qui doit montrer des gages aux nouveaux élus républicains pour obtenir leur soutien contre la Commune de Paris. Néanmoins, ils refusent massivement d'envoyer des régiments de leur garde nationale renforcer les cohortes versaillaises.

Tous ces éléments expliquent que l'armée de Versailles met plus d'un mois à atteindre les murs d'enceinte de Paris, début mai. Le chef du gouvernement entend mener, lui-même, la reconquête de Paris. Il s'entoure de conseillers militaires fidèles et réorganise le commandement. Il démet Joseph Vinoy (1800-1880) de son poste de général en chef et confie cette fonction à Patrice de Mac-Mahon (1808-1893) qu'il considère plus conciliant. La nouvelle organisation de cette armée comprend trois corps d'armée qui vont attaquer Paris par l'ouest et le sud, puis le nord[11]. Début mai 1871, l'armée de Versailles compte environ 120 000 soldats, ravitaillés, rééquipés de fusils modernes et soutenus par des canons et des mitrailleuses. Les premières escarmouches commencent début avril, à l'avantage de celle-ci.

[6] Cf. Lothar Gall, *Bismarck*, Paris, Fayard, 1984, p.476-477. Voir aussi Quentin Deluermoz, « Révolution locale, mythe global », dans *Histoire mondiale de la France,* sous la dir. de Patrick Boucheron, Paris, le Seuil, 2018, p.686-687.

[7] *Ibid.*, p.471-474

[8] *Ibid*. p. 520-523. Dès 1870, ils votèrent contre les crédits de guerre demandés par le gouvernement prussien au *Reichstag* et se rallièrent à la Commune de Paris.

[9] Cf. William Serman, *La Commune de Paris*, Paris, Fayard, 1986, p.454

[10] Cf. Marc César, « 1871, une insurrection de tout un pays ? », dans *Politis hors-série n° 73 février-mars 2021, 1871-2021 La Commune une histoire en commun*, p.20-21

[11] Ils seront renforcés par deux autres corps d'armée avant l'assaut final de la capitale française.

II. La faiblesse militaire et l'écrasement de la Commune

Face à elle se trouvent les effectifs parisiens qui, sur le papier, semblent numériquement plus importants estimés à 200 000 hommes. Ce sont ceux de la garde nationale qui s'est soulevée le 18 mars et a refusé de livrer les canons dont elle disposait. Mais ce ne sont pas des soldats de métier. Ils n'ont connu le feu qu'épisodiquement. En réalité, leurs chefs ne peuvent compter que sur un maximum de 60 000 soldats réellement opérationnels[12]. Ils sont mal équipés et ne disposent pas de la puissance de feu des versaillais. Les canons effectivement en service sont fort peu nombreux et ne seront que rarement utilisés. Ils ne disposent que de très peu de mitrailleuses et sont plutôt enclins à se réfugier derrière des barricades[13] qui ne sont plus efficaces dans les grandes rues ou boulevards parisiens construits par les grands travaux du préfet Georges Haussmann (1809-1891)[14]. Mais ce qui caractérise cette armée c'est sa désorganisation et son indiscipline structurelles que les responsables de la Commune ne parviennent pas à maîtriser. Les soldats de la garde nationale entendent élire leurs chefs et donc participer aux décisions du commandement. Cette disposition entraîne de nombreux dysfonctionnements et paralyse le commandement. Les divers généraux, qui accèdent au poste de délégués à la guerre, s'en plaignent amèrement. Le général Louis Rossel (1844-1871), officier de l'armée régulière, rallié à la Commune « par dévouement à sa patrie », à l'image de ses prédécesseurs, s'en plaint amèrement dans sa lettre de démission du 9 mai 1871. « …je me sens incapable de porter plus longtemps la responsabilité d'un commandement où tout le monde délibère et personne n'obéit[15] », et de continuer d'énumérer les différentes décisions et actions prescrites qui n'ont pas été exécutées et ont entraîné des échecs lourds de démobilisation des troupes. Ainsi, ce 9 mai 1871, Rossel demande aux chefs de légions, qui contestent la formation de régiments au détriment des bataillons, 12 000 hommes pour contrattaquer dans le secteur d'Issy dont le fort vient d'être repris par les versaillais. Malgré leur engagement formel, les chefs de bataillons ne parviennent à réunir que 7 000 hommes, ce qui est insuffisant pour l'offensive envisagée. Devant ce nouveau revers, Rossel démissionne de ses fonctions et se constitue prisonnier de la Commune. Toutes les offensives décidées par les différents chefs de la Commune se heurtent à cette inorganisation et cette indiscipline que la bravoure et la mobilisation, pourtant réelles, ne peuvent corriger. Elles sont suivies de pertes matérielles et humaines qui ne peuvent être compensées.

Gustave Flourens (1838-1871)

D'autant, que les chefs versaillais n'hésitent pas à faire fusiller les prisonniers, quand ils n'achèvent pas eux-mêmes les chefs communards, comme Émile Duval (1830-1871) et Gustave Flourens (1838-1871). Aussi, l'armée versaillaise ne cesse de progresser vers les fortifications parisiennes dans la dernière quinzaine d'avril et au début de mai.

En réponse au massacre des prisonniers par les versaillais, la Commune décrète l'exécution des otages qu'elle a emprisonnés[16]. Ce décret suscite l'opposition des communards eux-mêmes qui le ramènent de trois otages pour un soldat prisonnier exécuté à un pour un. Certains gardes nationaux s'opposent au décret de la Commune et refusent de l'appliquer.

[12] Cf. Vincent Duclert, *La République imaginée, 1870-1914*, Paris, Belin, 2014, p.78

[13] Cf. François Caron, *La France des patriotes*, Paris, Fayard, 1985, p. 237. Il compte jusqu'à 500 barricades le 23 mai 1871.

[14] Cf. François Furet, *La Révolution*, Paris, Hachette, p.416-417

[15] Cité par William Serman, *La Commune de Paris, op.cit.* p.488-489

[16] Pourtant, elle n'ordonne jamais l'ordre d'exécution de celui-ci. Cf. Michèle Audin, « La semaine sanglante, les rues jonchées de cadavres » dans *Commune 150ème anniversaire. Un espoir mis en Chantier*, N° de l'Humanité Hors-Série, Paris, 2021, p. 26 et Prosper-Olivier Lissagaray, *Histoire de la Commune*, op.cit., p. 488

Barricade au croisement du boulevard Voltaire et du boulevard Richard Lenoir prise par les versaillais

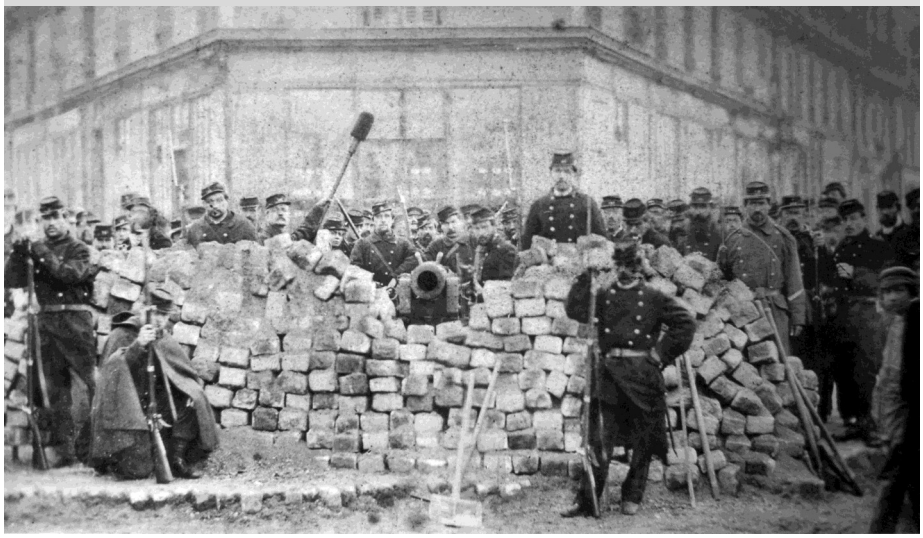

Au demeurant, ceux qui l'exécutent ne le font que pendant la Semaine sanglante, alors que les exécutions massives des prisonniers communards par les versaillais ont lieu dès le 4 avril 1871. Il n'en reste pas moins que des otages sont bel et bien exécutés par des communards, pendant la Semaine sanglante, une petite dizaine d'ecclésiastiques le 24 mai, dont l'archevêque Georges Darboy (1812-1871)[17] et le 26 mai, une cinquantaine d'autres détenus (déserteurs, gendarmes et autres religieux), rue Haxo.

Les différents forts qui protégeaient Paris, à l'ouest et au nord, sont finalement pris par les versaillais début mai 1871.

Le fort d'Issy en 1871 détruit par les bombardements versaillais

Cela leur permet de bombarder directement Paris. Le dimanche 21 mai, en fin d'après-midi, alors que les Parisiens assistent à un concert public, les troupes versaillaises pénètrent dans la capitale par la porte de Saint-Cloud désertée par ses défenseurs. Ils mettent une semaine pour conquérir la ville qui leur résiste, derrière ses barricades. Les quartiers du sud, de l'ouest et du nord de la capitale qui leur sont favorables et où des habitants les guident, tombent très facilement, n'opposant que peu de résistance.

Cependant les versaillais avancent avec prudence et s'assurent une maîtrise préalable de la puissance de feu pour éviter des pertes trop lourdes qui pourraient semer le doute dans leurs troupes. Les généraux qui les conduisent n'hésitent pas à faire donner l'artillerie lourde, dont ils disposent à volonté, pour écraser toute résistance. Ainsi nombre d'immeubles parisiens sont détruits. D'autant que les soldats de Versailles, en pénétrant à l'intérieur des appartements, s'en servent pour contourner les barricades et les prendre en surplomb ou à revers. Pour protéger leur retraite ou ne pas laisser de documents compromettants, les communards incendient l'Hôtel de ville de Paris et le palais des Tuileries. Le manque de coordination du commandement communard, l'indiscipline de ses troupes, l'imprévision dans le ravitaillement en munitions, nourriture et eau sont les principales causes de la défaite militaire de la Commune. Des barricades tombent du simple fait de l'insuffisance des cartouches pour recharger les fusils des gardes nationaux.

Mais ce qui caractérise cette semaine c'est la sauvagerie de la répression versaillaise qui réduit les fédérés au désespoir et surprend, par son horreur, les observateurs y compris étrangers. Aussi, le bilan des pertes humaines est difficilement évaluable.

[17] Thiers a refusé de l'échanger contre la libération de Blanqui

III. L'exécution, la déportation ou l'exil des communards et leur réhabilitation

Dans cette comptabilité morbide les chiffres parlent d'eux-mêmes. Tous les historiens s'accordent sur le nombre de moins de mille morts pour les troupes versaillaises, estimation officiellement reconnue. Mais l'évaluation des pertes de la Commune varie entre au moins 6 500 et 30 000. Le premier chiffre est avancé par un observateur versaillais, Maxime Ducamp. Mais il est contesté par Louise Michel qui avance, comme Prosper-Olivier Lissagaray, le chiffre de 30 000.

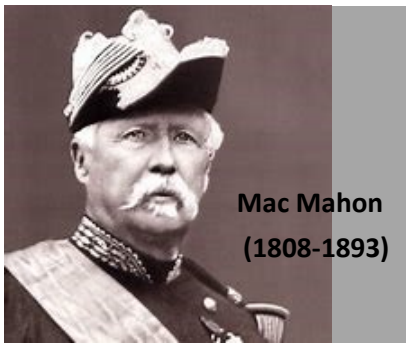
Mac Mahon
(1808-1893)

Entre ces deux extrêmes, Mac Mahon, général en chef des versaillais[18], se contente de 17 000 gardes nationaux tués, ce que François Furet pense crédible en estimant que 20 000 sont morts, pendant ces affrontements. Plus récemment, Robert Tombs, historien anglais, en a recensé 10 000 mais son étude est limitée à dix jours, du 20 au 30 mai et aux seuls morts enregistrés dans 17 cimetières parisiens. Or, on retrouve des cadavres de communards jusqu'en 1920[19] et ils ne sont pas tous enterrés, ni recensés dans des cimetières. Enfin, Camille Pelletan (1846-1915), journaliste ayant soutenu l'amnistie des communards survivants, effectue un recensement des victimes parisiennes à partir des témoignages qu'il reçoit des acteurs ou des témoins rescapés, voire des employés des services en charge de ces statistiques. Il établit une probabilité de 30 000 victimes communardes, pendant les affrontements directs de la Semaine sanglante. C'est ce nombre que retient Jacques Rougerie qui a repris ce recensement au début des année 1970. Enfin, ces chiffres doivent être mis en relation avec ceux de la population concernée de Paris. William Serman, au début de son étude sur la Commune de Paris, nous rappelle que Paris, en 1870, est peuplé de 1 850 000 habitants dont 800 000 à 900 000 sont des ouvriers auxquels il faut ajouter les 200 000 employés et 160 000 domestiques. Ces trois derniers, ensemble représentent près de 70 % de la population parisienne (68,11 %). C'est de loin, la plus grande concentration ouvrière du pays dont beaucoup d'éléments sont très bien formés professionnellement. C'est cette population qui est présente dans Paris, lors de l'assaut versaillais et qui paie le prix fort de sa résistance au « pouvoir exécutif ».

Remarquons également qu'un bon nombre des 30 % de la population restante - grands ou petits bourgeois vivant de leurs rentes - a fui la capitale, soit par opposition à la Commune, soit pour éviter de se retrouver au milieu des combats qui, depuis début avril, deviennent inévitables.

C'est pourquoi, on ne peut que constater, que bien au-delà du rétablissement de leur pouvoir, Thiers et son gouvernement ont voulu faire un exemple et se débarrasser d'une classe sociale qu'ils considéraient comme « dangereuse ». D'ailleurs ils ne s'en cachent guère et dès le 25 mai, Thiers écrit aux préfets : « Le sol de Paris est jonché de leurs cadavres. Ce spectacle affreux servira de leçon, il faut l'espérer, aux insurgés qui osaient se déclarer partisans de la Commune[20] ». Sûr de sa victoire, il prend tout son temps pour reprendre la capitale qu'il abandonne aux exactions d'une armée de métier. Elle est encadrée par des généraux royalistes qui tentent de faire oublier leurs graves défaillances professionnelles devant les généraux et officiers de l'armée prussienne qu'ils ont été incapables de contenir encore moins de repousser.

Ceux-ci, tel Gallifet (1831-1906)[21], ont fait leur apprentissage dans la conquête coloniale meurtrière de l'Algérie ou dans la désastreuse et funeste intervention au Mexique.

[18] C'est lui qui a dressé l'état des pertes versaillaises et les a faites valider officiellement.

[19] Cité par Michèle Audin, « La semaine sanglante, les rues jonchées de cadavres », *op.cit., p.20*

[20] *Ibid.*, p.25

[21] Il en tire le sobriquet de « marquis aux talons rouges »

Ils n'hésitent pas à montrer l'exemple en exécutant, eux-mêmes, les officiers communards ou en ordonnant la fusillade, en masse[22], des prisonniers, y compris des enfants, sans aucune forme de procès[23]. On enterre les cadavres, à la va-vite, dans des fosses communes creusées dans les jardins publics de la ville ou dans les cimetières des communes environnantes où ils ont été transportés par chariots entiers. La boucherie versaillaise dure toute la semaine jusqu'à la reddition des derniers défenseurs du fort de Vincennes, le 29 mai 1871. Les scènes de carnage ont été abondamment décrites et dénoncées par les témoins de tous bords, français comme étrangers, pour que l'on n'y revienne pas plus dans le cadre de cet article.

À la suite de ce massacre, 36 309 arrestations sont effectuées, dont les victimes sont traînées devant des tribunaux d'exception qui jugent rapidement et sans preuve des milliers de suspects, avec une sévérité rarement vue dans de telles enceintes. Ces mêmes instances se contentent de simples accusations, non dénuées de suspicions diverses, relevant de la fabrication ou du règlement de compte, voire de l'erreur d'identification[24]. Le bilan fait apparaître que 22 326 suspects arrêtés sont relâchés[25] jusqu'en 1872 et 13 700 condamnations sont prononcées dont 278 condamnations à mort (270 hommes et 8 femmes)[26]. En général, les responsables de la Commune et la plupart de ses défenseurs, présents à leur procès, justifient et revendiquent les actes dont ils sont accusés. Ils se comportent courageusement devant leurs « juges » et éventuellement le peloton d'exécution. La plus célèbre, dans ces circonstances, est sûrement Louise Michel qui va jusqu'à réclamer son exécution avec « *un peu de plomb, j'en réclame une part, moi !* » que les juges lui refusent en l'envoyant en déportation en Nouvelle-Calédonie[27]. Dans son ouvrage sur la *Commune de 1871*, Prosper-Olivier Lissagaray établit le détail des condamnations dressées par ces tribunaux. On y remarque que même un enfant est condamné à la déportation, ce qui donne une idée du comportement de ces cours de « justice[28] ». En outre, Paris reste soumis à l'état de siège jusqu'en 1876, la garde nationale est dissoute dès le 25 août 1871 et « toute association internationale qui, […] et notamment celle d'Association Internationale des Travailleurs, aura pour but de provoquer à la suspension du travail, à l'abolition du droit de propriété, de la famille, de la religion, ou du libre exercice des cultes [est interdite][29] ». L'exhibition du drapeau rouge est également prohibée, sous peine de poursuite. Enfin, le 24 juillet 1873, l'Assemblée nationale décide d'ériger, sur la butte Montmartre, le Sacré-Cœur, pour expier les crimes des Parisiens et de leur Commune. Le Parlement ne regagne Paris qu'en 1879. Toutefois, l'économie parisienne reste perturbée par la disparition d'un grand nombre de ses ouvriers et artisans, dont nous avons vu qu'ils possédaient un savoir-faire qui fait défaut dans leur remplacement.

Certains accusés des tribunaux versaillais sont proscrits et d'autres, qui ont réussi à s'échapper, s'exilent dans quatre pays : l'Angleterre, la Belgique, la Suisse ou les États-Unis. Pour eux commence une nouvelle épreuve : l'adaptation à une nouvelle vie. Ils sont assez souvent pris en charge par des militants des sections nationales de l'AIT(Asso-

[22] « Plus de 1 000 – 500 en une nuit -, 900 à 1 100 par 24 heures » Cité par Michèle Audin, *ibid*. p.29

[23] Cf. François Furet, *La Révolution, T.2, 1814-1880, op.cit*., p.417

[24] Cf. Prosper-Olivier Lissagaray, *Histoire de la Commune de 1871, op.cit*., p.506-507, qui cite un article du journal, *Le Gaulois,* dans lequel est décrite « l'exécution » de Jules Vallès. Or, ce dernier avait réussi à s'évader en Angleterre. En réalité, la personne exécutée était un de ses colocataires de la pension où vivait le célèbre journaliste, dénoncé à sa place et qui ne réussit pas à se faire entendre. D'autres auteurs ont signalé de tels drames. En particulier, Louise Michel, dans ses *Mémoires*.

[25] « munis à toutes fins utiles d'un bon dossier policier ». Cf. François Furet, *La révolution, T. 2 1814-1880., op.cit.*, p. 417

[26] Ces chiffres ne sont guère contestés et les historiens les reprennent, en général, en les arrondissant.

[27] Cf. Louise Michel, *Mémoires*, Paris, Maspero, 1979, p. 320

[28] Cf. Prosper-Olivier Lissagaray, *Histoire de la Commune de 1871*, *op.cit*., p.428

[29] Loi du 14 mars 1872

ciation internationale des travailleurs) des pays qui les accueillent. Ceux qui ont une bonne formation arrivent à refaire leur vie dans ces nouveaux pays. Mais une minorité ne s'y adapte pas et doit être secourue[30]. Enfin, la plus grande partie est condamnée à la déportation. Quelques-uns en Algérie, mais la plus grande partie en Nouvelle-Calédonie où ils découvrent un nouveau monde assez hostile à leur adaptation. Certains, comme Louise Michel, s'y adaptent bien[31], mais la plupart ne songent qu'à s'enfuir et beaucoup y meurent de maladie ou de dépression. Un autre combat commence, celui de leur amnistie.

Comme on a pu le voir, la répression de la Commune n'a pas convaincu l'ensemble des Français et la politique réactionnaire du Parti de l'ordre finit de les convertir aux idées républicaines. Dès 1876, une majorité républicaine est élue à l'Assemblée nationale et commence à accorder des amnisties particulières. De plus en plus de personnalités comme Louis Blanc, Victor Hugo, Léon Gambetta, Clemenceau et d'autres, dont l'ensemble des élus radicaux, plaident la cause des communards et de leur amnistie. Le mouvement s'amplifie et, finalement, après une amnistie partielle, en 1879, elle devient générale, le 11 juillet 1880. Les rescapés de l'exil et de la déportation peuvent rentrer en France, souvent accueillis par des manifestations de sympathie. Ils reprennent pour la plupart leur engagement politique, comme bien sûr, Louise Michel, Jules Vallès, Jean-Baptiste Clément, Prosper-Olivier Lissagaray ou Jean Allemane (1843-1935). Ils participent à la reconstruction des organisations syndicales et politiques ouvrières françaises qui se réunifient entre 1895 (création de la CGT) et 1905 (fondation de la SFIO).

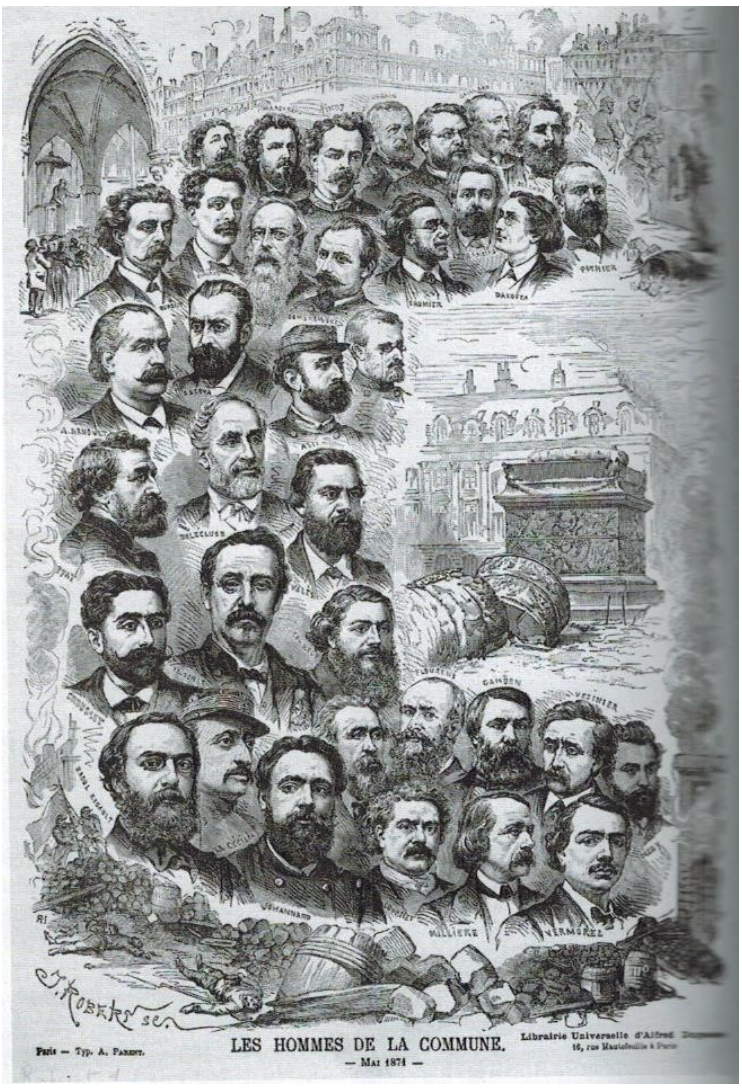

N° Hors-Série L'humanité

150e Anniversaire de La Commune

https://www.humanite.fr/hors-serie-il-y-150-ans-la-commune-de-paris-lassaut-du-ciel-701094

[30] Cf. Nicolas Delalande, *La lutte et l'entraide. L'âge des solidarités ouvrières*, Paris, Seuil, p.153-175

[31] Cf. Louise Michel, *Mémoires, op.cit.,* p.223-247

Conclusion

Paradoxalement, cette fin tragique et sanglante de la Commune, qui a pu être interprétée comme une défaite écrasante sans issue possible par ceux qui s'y sont engagés, s'est révélée une avancée sans commune mesure dans l'histoire ouvrière et sociale française, européenne et mondiale. Certes, le mouvement ouvrier français et européen subit un recul de près de dix ans où il doit se reconstruire, en France et en Europe, avec la disparition de l'Internationale ouvrière (AIT). Mais les idées et l'expérience de la Commune ont semé un espoir qui n'est pas près de s'éteindre dans l'ensemble du monde ouvrier international. D'abord, en Europe, où nous le voyons, le suffrage universel se répand dans toutes les monarchies, la république, principale revendication unificatrice de la Commune, s'instaure en France et s'accompagne des premières lois sociales, dès le début des années 1880 (reconnaissance des syndicats, assurance contre les accidents du travail, enseignement gratuit, obligatoire et laïque). Bismarck, spectateur de la Commune qui l'avait beaucoup effrayé, doit en tirer les leçons et, lui aussi, concéder au peuple allemand une monarchie parlementaire et, aux syndicats allemands, la gestion de leur Sécurité sociale. La révolution allemande de 1918-1919 qui établit la république, dans ce pays, se réclame de la Commune. Au Royaume-Uni, les syndicats songent à participer à la vie politique du pays et crée le *Labour party* qui les représente au Parlement.

Les revendications sociales de la Commune, que nous avons vues dans le deuxième chapitre de cette évocation de la Commune, trouvent un aboutissement, en France, dans la construction de l'État républicain avec les avancées spectaculaires de 1936 (Front populaire) et 1944 (Programme du Conseil national de la Résistance). Entre-temps, les révolutions russe et chinoise amènent au pouvoir des couches sociales populaires et ouvrières poussées par les mêmes aspirations que celles qui ont conduit les communards et qui s'y réfèrent explicitement. Ce sont encore ces mêmes couches sociales qui se mobilisent pendant la plupart des guerres d'indépendance de la décolonisation et réclament les mêmes droits que ceux que la Commune avait proclamés[32]. Aujourd'hui encore , les évènements sociaux et les luttes qui s'y réfèrent revendiquent l'héritage social, idéologique et culturel de la Commune[33]. Aujourd'hui encore, l'on peut, à bon droit, affirmer que la Commune n'est pas morte et vit toujours.

Politis , Hors-série N° 75
1871 - 2021 : La Commune, une histoire en commun | Politis

[32] Cf. Quentin Deluermoz, « Révolution locale, mythe global » dans, sous la direction de Patrick Boucheron, *Histoire mondiale de la France*, Paris, Seuil, 2017, p.686-690 voir aussi « La « République de Paris », des villes du monde. » dans, N° *de l'Humanité Hors-Série*, *Commune de Paris 150e anniversaire*, Paris, 2021, p. 20-21 et aussi du même auteur, « Des barricades qui font le tour du monde », Paris, *Politis, Hors-série N° 73*, février-mars 2021, 38-39

[33] Cf. Ludivine Bantigny, « Du joli Mai aux gilets jaunes », dans *ibid.*, p.40-41

Elle n'est pas morte !

Des milliers de personnes ont défilé samedi 29 mai (2021) dans les rues de la capitale jusqu'u mur des Fédérés pour honorer les morts de la Commune de Paris. En l'absence de commémoration officielle, ce 150 e anniversaire a été l'occasion d'un hommage populaire, festif et engagé. 89 organisations avaient appelé à donner une résonance particulière d'après *Politis , Hors-série N° 1654.*

Politis , Hors-série N° 1654 https://fr.downmagaz.net/business_magazine_economics_francaise/48080-politis-20-mai-2021-no-1654.html

CREAL76

LIER LA LAÏCITÉ AU COMBAT SOCIAL !

www.creal76.fr

Comité de Réflexion Et d'Action Laïque

édité par le CREAL76 , septembre 2021
Comité de réflexion et d'action laïque de Seine-Maritime
www.creal76.fr creal76@creal76.fr